



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023



DOSSIER N° 2023-59 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente-et-un octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
PRESENTS : 15	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.
ABSENTS : 04	M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BELMONTE José. Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent

SECRETARE DE SEANCE : M. BAÑULS Cédric

M. le Maire rappelle qu'un concert a été organisé la samedi 14 octobre 2023, au Picon, en vue de récolter des fonds pour la recherche contre le cancer du sein, dans le cadre de l'opération « Octobre rose ».

Il propose ainsi que la recette du concert, d'un montant de 153,00 €, soit reversée à la ligue contre le cancer, partenaire de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

ARTICLE 1 : D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 153 euros à la Ligue contre le cancer dans le cadre de l'opération « Octobre rose »

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document ayant trait à ce dossier.

ARTICLE 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.



Le Fousseret, le 13 novembre 2023.
Le Maire,

(Signature)
Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>